



Mairie 86340 - Aslonnes

## CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION

**Séance du lundi 18 décembre 2023 à 20h00**

**Nombre de membres :**  
En exercice : 15  
**Présents :** 12  
**Nombre de suffrages :** 15

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 20h, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre inscrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roland BOUCHET, Maire.

**Date de convocation :**  
11.12.2023

### Étaient présents :

M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme JUCHAULT Alexandra, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme GREMILLON Maryse, M. BARRAULT Didier, Mme GENAIVRE Isabelle, Mme GUILLET Angéline, M. KOCIUBA Alain, M. GREGOIRE Philippe, M. BELLIN Jérôme, M. ROY Quentin.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :**  
20 décembre 2023

### Absents et représentés :

M. LACOMBE François-Xavier, représenté par Mme JUCHAULT Alexandra  
Mme SICARD Mélanie, représentée par M. BOUCHET Roland  
Mme RAS Anaïs, représentée par M. CHAMPIGNY Alain

Excusée : Néant

Absente : Néant

Secrétaire de séance : M. KOCIUBA Alain

### 2023-065 : DÉTERMINATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

Considérant que la commune d'Aslonnes n'a pas revu ses tarifs de la salle des fêtes depuis 2014 et qu'ils sont censés être revus tous les ans eu égard à l'évolution des coûts de fonctionnement dudit service.

Considérant que la commune d'Aslonnes souhaite augmenter ses tarifs de salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que cette hausse est motivée principalement par des augmentations rapides des coûts de fonctionnement de la structure en regard des recettes sur ces dernières années, sans compter les hausses à venir pour l'année 2023 (année en cours dont nous connaissons les coûts définitifs qu'en fin d'année) voire 2024. Ces augmentations sont liées aux charges de personnel plus importantes et à l'augmentation de la facture énergétique.

Considérant l'avis de la commission des finances en date du 08 novembre 2023 ;

AR Prefecture

[contact@aslonnes.fr](mailto:contact@aslonnes.fr) - site internet : [www.aslonnes.fr](http://www.aslonnes.fr)

Horaires d'ouverture

086-218600104-20231218-2023065-DE  
Reçu le 20/12/2023

Le lundi, mercredi de 13h à 17h30 - mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h30 - jeudi de 13h à 17h30 et vendredi de 13h à 15h  
Tél. siret : 2018 600 104 000 10

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de location de la Salle des Fêtes à compter du 1er janvier 2024 comme suit :

TARIFS SALLE DES FÊTES	HIVER		ÉTÉ	
	15 OCTOBRE-30 AVRIL		1 <sup>er</sup> MAI AU 14 OCTOBRE	
<b>Extérieurs Commune</b>	<b>HT (€)</b>	<b>TTC (€)</b>	<b>HT (€)</b>	<b>TTC (€)</b>
-½ journée	200.00	240.00	175.00	210.00
-1 journée	400.00	480.00	350.00	420.00
-2 journées	750.00	900.00	666.67	800.00
<b>Habitants d'Aslonnes</b>	<b>HT (€)</b>	<b>TTC (€)</b>	<b>HT (€)</b>	<b>TTC (€)</b>
-½ journée	135.00	162.00	95.83	115.00
-1 journée	270.83	325.00	191.67	230.00
-2 journées	500.00	600.00	333.33	400.00
<b>Associations</b>	<b>HT (€)</b>	<b>TTC (€)</b>	<b>HT (€)</b>	<b>TTC (€)</b>
Aslonnes	83.33	100.00	50.00	60.00
Extérieures	208.33	250.00	125.00	150.00
<b>Caution (tarif unique)</b>	300.00			

TARIFS SALLE DES ASSOCIATIONS		
<b>Associations/Particuliers</b>	<b>HT (€)</b>	<b>TTC (€)</b>
Aslonnes	Gratuit	Gratuit
Extérieures	33.33	40.00

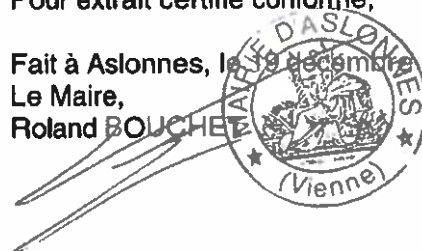
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ADOpte** les tarifs de la salle des fêtes ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recette y afférents.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Aslonnes, le 19 décembre 2023  
Le Maire,  
Roland BOUCHEE



AR Prefecture

086-218600104-20231218-2023065-DE  
Reçu le 20/12/2023

Commune d'Aslonnes.fr site internet : www.aslonnes.fr

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 12h à 17h30 - jeudi de 13h à 17h30 et vendredi de 13h à 15h

numéro de télécopie : 03 88 20 10 10